

Connaissance, prévention et gestion des risques littoraux sur la façade atlantique

Texte présenté au nom de Bretagne Vivante et d'Eau et Rivières de Bretagne par Alain THOMAS

Dès sa première préconisation, le rapport qui vient de nous être présenté mentionne l'acceptation du caractère évolutif et dynamique du littoral. Depuis des décennies, les associations bretonnes de protection de la nature n'ont eu de cesse d'inviter à prendre en compte cette réalité dans les aménagements littoraux et donc de « faire avec » et non « faire contre » ces dynamiques naturelles géomorphologiques. Nos associations saluent donc le fait qu'au travers de cette étude incisive et fouillée, la société civile représentée par les quatre CESER de l'Atlantique invite l'ensemble des acteurs concernés à inverser, ou tout au moins, à faire profondément évoluer le regard sur cette question.

Bien que n'apparaissant pas explicitement dans ses huit préconisations, l'étude fait sien les constats par la communauté scientifique du déficit sédimentaire et de la raréfaction des stocks de sable aux échelles régionale et nationale. Cet état de fait doit nous conduire à mesurer avec la plus extrême attention les impacts des prélèvements de granulats et de sédiments marins et à reconsidérer probablement certains objectifs d'apports de matériaux marins figurant dans les projets de développement des ports de commerce bretons.

L'ampleur des bouleversements attendus sur le littoral dans le futur nous oblige à concevoir des formes nouvelles de solidarité et d'appréhension collective des enjeux. L'étude s'y emploie résolument en mettant en avant, par exemple, la coresponsabilité de l'attribution des permis de construire, le renforcement des coopérations inter-communales, inter-communautaires et, nouveauté que nous approuvons fortement, la proposition de concertation à l'échelle des bassins hydro-sédimentaires. En l'occurrence, il s'agirait de s'inspirer des principes des SAGE pour mieux appréhender collectivement les questions d'érosion et de risques littoraux sur des zones géographiquement cohérentes. Nous nous demandons si la loi NOTRe ne pourrait pas faciliter ponctuellement la mise en œuvre de ces solidarités nouvelles au travers de ses incitations à la fusion des communes. Aujourd'hui, des communes littorales à faibles moyens financiers et/ou à territoire restreint trouveraient des réponses à leurs besoins en fusionnant avec des communes rétro-littorales qui apporteraient ainsi des ressources financières et spatiales pour desserrer les tensions foncières sur le trait de côte tout en permettant les relocalisations en termes de logement ou d'activités économiques. Ces communes actuellement rétro-littorales trouveraient ainsi en fusionnant une identité nouvelle et attractive en devenant... communes littorales.

Les prévisions pour le siècle en cours sont pour le moins alarmantes. Elles génèrent logiquement de fortes inquiétudes à la limite du vertige devant l'ampleur des défis relever d'autant que nos sociétés se sont historiquement employées (avec efficacité, reconnaissons le) à « lutter contre la mer ». Nous souhaitons néanmoins rappeler que les impacts futurs sur les littoraux seront aussi porteurs de diverses potentialités économiques. L'inévitable transgression marine et le reconquête par l'océan d'espaces anciennement endigués et poldérisés engendrera parmi d'autres conséquences la formation de milieux écologiquement et biologiquement productifs que l'on saura mettre à profit. A titre d'exemples et tout en mentionnant que ces initiatives n'ont pas été guidées prioritairement par la prise en compte du changement climatique, on peut rappeler que les réestuarisations partielle ou complète de sites finistériens comme le Ster de Lesconil ou l'Aber en Crozon ne font plus l'objet aujourd'hui de contestations compte tenu des bénéfices apportés en terme de récréation de nurseries halieutiques ou de remobilisation de sédiments renforçant l'armature naturelle de protection des hauts de plages ou de grève.

La cinquième préconisation de l'étude rappelle la fonction régaliennne de l'Etat en matière de protection des biens et des personnes. Elle pointe aussi son rôle essentiel en matière de respect de la conformité réglementaire et de contrôle effectif de tous les types de travaux opérés sur le littoral. Aussi, nous souhaitons vivement que l'Etat préserve, voire renforce, ses moyens décentralisés.

Si nous sommes attachés fondamentalement à la poursuite de la décentralisation, nous faisons cependant remarquer que l'Etat doit se réaffirmer sur ces questions de prévention et de gestion des risques littoraux. Si la surveillance, la défense des frontières sont une compétence régaliennne fondamentale, alors rappelons que littoral est une frontière à sa façon. Son évolution se traduira par des pertes d'espaces terrestres et impose donc un engagement ou une supervision accrues de la part de l'Etat d'autant plus, qu'aujourd'hui, le littoral est de plus en plus perçu comme un bien commun par nos concitoyens.

Pour conclure, nous souhaitons que cette étude approfondie des CESER de l'Atlantique puisse contribuer à faire évoluer significativement les représentations et l'appréhension des risques littoraux.